

PORT D'ALGER.

MARINE.

En conséquence des ordres de M. le Contre-
Amiral commandant de la Marine en Algérie

Monsieur de Perale II
de Vaipnan remettra le Commandement
du Chebek le Boberach à
Monsieur Chasteloup officier du
même grade.

Le 1^{er} Janvier 1846

Le Capitaine de Corvette
Chef d'état major de
la Marine,

C. Fauvel